

Paris, le 9 novembre 2009.

## **Clement B. Booth remplace Jean-Philippe Thierry à la présidence du Conseil de Surveillance d'Euler Hermes**

Comme il a déjà été annoncé, Jean-Philippe Thierry quitte la présidence des AGF et le Directoire d'Allianz SE le 31 décembre prochain.

Dans ce cadre, le Conseil de Surveillance d'Euler Hermes, lors de sa réunion de ce jour, a porté Clement B. Booth à sa présidence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, en remplacement de Jean-Philippe Thierry, qui demeurera membre du Conseil de Surveillance.

Clement B. Booth avait rejoint le Conseil de Surveillance d'Euler Hermes lors de l'Assemblée Générale du 18 septembre 2009.

Agé de 55 ans, de nationalité allemande, Clement B. Booth est membre du Directoire d'Allianz SE depuis 2006, où il est en charge des activités de réassurance et d'assurance des grands risques industriels du groupe, et de ses activités d'assurance dans la zone Alena, au Royaume-Uni, en Irlande et en Australie.

De 2003 à 2005, Clement B. Booth a été Président-Directeur général d'Aon Re International, à Londres. Auparavant, il a travaillé chez Munich Re pendant dix-huit ans, les cinq dernières en qualité de membre du Directoire, à Munich, où il était notamment en charge de l'assurance-crédit. Clement B. Booth totalise plus de trente-six années d'expérience dans l'assurance.

Le Conseil de Surveillance a tenu à remercier vivement Jean-Philippe Thierry qui, en tant que Président depuis 2001, a joué un rôle décisif dans la constitution et le développement du groupe Euler Hermes.

\*\*\*\*\*

**Euler Hermes** est le leader mondial de l'assurance-crédit et l'un des leaders de la caution et du recouvrement de créances commerciales. Avec 6 200 salariés présents dans plus de 50 pays, Euler Hermes offre une gamme complète de services pour la gestion du poste clients et **a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 2,2 milliards d'euros en 2008.**

Euler Hermes a développé un réseau international de surveillance permettant d'analyser la stabilité financière de 40 millions d'entreprises. Le groupe garantit pour 700 milliards d'euros de transactions commerciales dans le monde.

Filiale d'Allianz, Euler Hermes est coté à Euronext Paris. Le groupe et ses principales filiales d'assurance-crédit sont notés AA- par Standard & Poor's.

[www.eulerhermes.com](http://www.eulerhermes.com)

### **Contact presse**

#### **Groupe Euler Hermes**

Raphaële Hamel +33 (0)1 40 70 81 33 – [raphaele.hamel@eulerhermes.com](mailto:raphaele.hamel@eulerhermes.com)

[www.eulerhermes.com](http://www.eulerhermes.com)

**Réserve** : Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projetée", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union



Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite à des actes terroristes. Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont les sociétés du groupe Allianz sont régulièrement amenées à faire état dans les documents qu'elles soumettent à la Securities and Exchange Commission. Les sociétés du groupe Allianz ne sont pas obligées de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.